

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-04

Date de convocation :
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :

PRESENTS : Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

Secrétaire de séance : Aurélien PASSEMAR

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:
- publié le:

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 13/03/2025,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à

temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la modification du tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Directeur Général des Services	1	0	35h
Total	1	0	

Agents titulaires						
Filière	Cat.	Grade	Pourvus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste	
Administrative	A	Attaché hors classe	1		35 h	
		Attaché principal	1		35 h	
		Attaché	1		35 h	
	B	Rédacteur principal de 1ère classe	1		35 h	
		Rédacteur principal de 2ème classe		1		
		Rédacteur	1	1	35 h	
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe		5	3	35 h
						35 h
						35 h
						35 h
						3.5 h
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	4		1	35 h
						35 h
Adjoint administratif	3	1	35 h			

					35 h	
Technique	A	Ingénieur territorial	1		35 h	
	B	Technicien principal de 1ère classe				
		Technicien	1		35 h	
	C	Agent de maîtrise principal	1	1	35 h	
		Agent de maîtrise	1		35 h	
		Adjoint technique principal de 1ère classe				
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	10h15	
		Adjoint technique	2			17.50 h
						35 h
Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques				
		Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	3		11/20	
					35 h	
					10/20	
	Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	1		07/20		
	C	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3		35 h	
					35 h	
					35 h	
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe		1		
		Adjoint du patrimoine	1		35 h	
Médico-sociale	A	Infirmière Territoriale en Soins Généraux	2		35 h	
					28 h	
		E.J.E de classe exceptionnelle	1		35 h	
		Educateur de jeunes enfants de 1ère classe		1	35 h	

	B	Auxiliaire puéricultrice classe supérieure	2	1	35	
					32 h	
		Auxiliaire puéricultrice classe normale	3	1	24 h	
					35 h	
					35 h	
	C	Agent social principal 1ère classe	1	1	28 h	
					28 h	
					35 h	
		Agent social principal 2ème classe	5	1	35 h	
					35 h	
					35 h	
					30 h	
					35 h	
	Agent social		5	2	35 h	
					30 h	
					28h	
Animation	B	Animateur territorial	2	1	35 h	
					35 h	
	C	Adjoint d'animation ppal 1ère classe	2		25 h	
					19.50 h	
		Adjoint d'animation ppal 2ème classe	4	1	35 h	
					35 h	
					35 h	
					35 h	
		Adjoint d'animation	5	2	17.50 h	
					35 h	
					29 h 45	
					17.50 h	
					21.87 h	
	Total			59	21	

Agents contractuels					
Filière	Cat .	Grade	Pour-vus	Vacants	Durée hebdomadaire du poste
Administrative	A	Attaché	2	1	35 h
	B	Rédacteur		1	
	C	Adjoint administratif principal 1ere classe	1		35
Technique	B	Adjoint administratif principal 2ème classe		1	
		Adjoint administratif	3	2	35 h
		Technicien principal 1ere classe	3		35 h
		Adjoint technique	1		35 H
Animation	B	Assistant d'enseignement artistique principal 1ere classe	3		2/20
		Assistant d'enseignement artistique principal 2eme classe	6		15/20
		Assistant d'enseignement artistique	10		3/20
	B	Assistant de conservation	1		28 h
	C	Adjoint du patrimoine	3		17.30 h
	C	Adjoint d'animation	24	3	17.30 h
Sociale	A	Assistant socio éducatif	1		35 h
Médico sociale	A	Infirmière territoriale			
		EJE	3	1	24 h
	B	Aide-soignant de classe supérieure	1		35 h
		Auxiliaire puéricultrice de Classe normale	3		35 h
	C	Agent social	12	2	24 h
Total			68	11	

Pour extrait certifié conforme,

Aurélien PASSEMAR
 Secrétaire de séance



André VIOLA,
 Président

